

AVIS DE CONCOURS N° 3431 /DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC relatif au recrutement d'élèves par concours sur titre pour une admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air 722 de Saintes en 2014 – formation au certificat d'aptitude professionnelle aéronautique, option systèmes.

*Du 10 mars 2014*

---

*Références :*

1. Code de la défense – Partie réglementaire, IV – Le personnel militaire.
2. Décret n° 2008-936 du 12 septembre 2008 (JO N° 216 du 16 septembre 2008, texte n°18 ; signalé au BOC 40/2008, BOEM 751.1, 777.2.1.) modifié.
3. Arrêté du 3 mars 2010 modifié (JO N° 66 du 19 mars 2010, texte n° 39, signalé au BOC 20/2010).
4. Arrêté du 28 février 2012 (JO N° 58 du 8 mars 2012, texte n° 15 ; signalé au BOC 26/2012 ; BOEM 751.1, 77.2.1.).
5. Arrêté du 31 janvier 2014 (JO N° 32 du 7 février 2014, texte n° 28).
6. Instruction n° 1005/DEF/DRH-AA/SDGR//BGA/DADM du 3 novembre 2011 (BOC N° 53 du 23 décembre 2011, texte 17 ; BOEM 331.1.2.1).

*Pièces jointes :*

Sept annexes.

*Texte abrogé :*

Avis de concours n° 20568/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 28 mars 2013 (n.i. BO ; JO n° 83 du 8 avril 2013 ; texte 85).

*Référence de publication :*

---

## 1. GÉNÉRALITÉS.

Un concours annuel sur titre en vue d'admettre des élèves en première année de scolarité conduisant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) aéronautique, option systèmes, à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) 722 de Saintes sera organisé en 2014.

Le nombre de places offertes, au titre de l'année 2014, à ce concours sur titre est fixé à seize (16).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 6 juin 2014.

La date d'entrée en école est fixée au samedi 30 août 2014.

Les candidats et candidates <sup>(1)</sup> admis souscrivent un engagement au titre de l'armée de l'air destiné à couvrir la durée de leur formation.

La formation militaire suivie avec succès conduit à l'obtention du certificat militaire élémentaire.

La scolarité suivie avec succès conduit à la délivrance du CAP aéronautique, option systèmes.

<sup>(1)</sup> dans la suite du texte, le terme « candidats » désigne à la fois les garçons et les filles.

Après avoir satisfait aux épreuves de fin de scolarité, les élèves souscrivent un engagement de cinq ans en qualité de militaire du rang engagé.

À défaut, le(s) représentant(s) légal(aux) s'engage(ent) à rembourser à l'État les rémunérations perçues par l'élève au cours de sa scolarité et les frais de voyage aller et retour dans le cas où il serait rayé des contrôles de l'école.

## 2. DIVERS.

Une circulaire annuelle fixe dans ses annexes, les règles d'instruction des dossiers de candidature, le rôle des différents organismes dans l'organisation du concours, le traitement des résultats, les formalités médicales préalables à l'incorporation, les modalités d'admission en école ainsi que le calendrier des travaux.

Cette circulaire est disponible sur le site internet <http://www.eetaa722.air.defense.gouv.fr>, ainsi que sur le site intradef de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air : Recrutement et statut > Recrutement secondaire et classes préparatoires > Recrutement EETAA > CAP > Circulaire et avis de concours.

## 3. ABROGATION.

L'avis de concours n° 20568/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 28 mars 2013 relatif au recrutement d'élèves par concours sur titre pour une admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air 722 de Saintes en 2013 – formation au certificat d'aptitude professionnelle électricien systèmes d'aéronefs est abrogé.

Pour le ministre de la défense par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur adjoint des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Original signé : Didier DOUCHET.

**ANNEXE I.**  
**CONDITIONS REQUISES.**

Ce concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- posséder la nationalité française ;
- être âgé de 16 ans au moins et de 18 ans au plus au premier jour du mois de l'arrivée en école ;
- suivre ou avoir suivi une classe de troisième de l'enseignement secondaire ;
- pour le mineur non émancipé, être pourvu du consentement du ou des représentant(s) légal(aux).

Ces conditions étant réglementaires (conformément au décret n° 2008-936 du 12 septembre 2008, modifié, relatif aux élèves de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air), aucune dérogation ne peut être accordée.

ANNEXE II.  
**MODALITÉS D'INSCRIPTION ET APTITUDE MÉDICALE.**

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION.

Les candidats intéressés par le concours sur titre pour une admission à l'EETAA de Saintes doivent se présenter dans l'un des organismes habilités à recevoir les dossiers ci-après :

Pour les personnes résidant en métropole : dans un centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA). La liste des CIRFA est disponible sur le site du recrutement de l'armée de l'air : [air-touteunearmee.fr](http://air-touteunearmee.fr).

Pour les personnes résidant hors métropole : auprès des éléments "air" ou participations "air" auprès des commandements supérieurs des forces armées pour l'outre-mer, ou à défaut, auprès des attachés de défense près les ambassades de France à l'étranger.

2. APTITUDE MÉDICALE.

Les candidats sont soumis à une visite médicale d'aptitude initiale. Les modalités précises pour passer cette visite médicale leur seront communiquées lors du dépôt de candidature.

Pour les candidats inscrits en métropole, la visite médicale s'effectue auprès d'une antenne d'expertise médicale initiale (AEMI) des groupements de recrutement et de sélection (GRS).

Pour les candidats inscrits en outre-mer, la visite médicale s'effectue auprès des centres médicaux interarmées (CMIA).

Pour les candidats inscrits à l'étranger, la visite médicale s'effectue auprès des médecins des unités militaires les plus proches, auprès du médecin attaché à l'ambassade, ou à défaut, auprès d'un médecin civil.

Les candidats prendront impérativement les dispositions nécessaires pour pouvoir effectuer cette visite médicale dans les temps impartis, afin que les certificats médicaux parviennent au groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) Rochefort Cognac / antenne service administration du personnel (SAP) de Saintes le jeudi 19 juin 2014 au plus tard.

ANNEXE III.  
**DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE.**

Les candidats devront se munir des documents énumérés ci-après :

- la fiche de candidature <sup>(1)</sup> dûment renseignée et signée de l'intéressé et du (ou des) représentant(s) légal(aux) ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport (en cours de validité) ;
- une copie intégrale du livret de famille ;
- une copie intégrale de l'acte de naissance ;
- un certificat de scolarité ;
- une copie du diplôme national du brevet pour ceux qui le possèdent ;
- un certificat de nationalité française pour les candidats possédant la double nationalité ou, le cas échéant, une copie du décret de naturalisation ;
- une déclaration du (ou des) représentant(s) légal(aux), conformément au modèle joint en annexe V. :
  - aucun dossier de candidature ne sera pris en compte si la déclaration du représentant légal, dans le cas d'une autorité parentale conjointe, n'est pas signée par les deux titulaires ;
  - de plus, dans le cas où l'un des deux titulaires de l'autorité parentale n'est plus joignable par l'autre partie, une attestation sur l'honneur sera jointe au dossier de candidature (annexe VI).
- le cas échéant, une copie du jugement désignant la (ou les) personne(s) exerçant l'autorité parentale et fixant la résidence de l'enfant ;
- l'attestation de recensement (pour les candidats ayant atteint l'âge de 16 ans), ou de journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- une lettre manuscrite de motivation ;
- une photocopie des relevés de notes des classes de quatrième, de troisième et de l'année en cours, le cas échéant. En cas de redoublement de ces classes, joindre les photocopies des deux années ;
- un certificat médical d'aptitude initiale.

La date de clôture des inscriptions auprès de l'un des organismes habilités à recevoir les dossiers de candidature est fixée au vendredi 6 juin 2014 terme de rigueur.

**Nota.** En aucun cas, les candidats ne doivent envoyer leur dossier directement à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/écoles des sous-officiers et des militaires du rang/état-major/bureau sélections et concours (DRH-AA/ESOM/EM/BSC), ni à l'EETAA 722 de Saintes.

---

<sup>(1)</sup> Cet imprimé est téléchargeable sur le site du service public (<http://www.service-public.fr>).

ANNEXE IV.  
**EXAMEN DES CANDIDATURES ET RÉSULTATS DU CONCOURS.**

1. EXAMEN DES CANDIDATURES.

L'examen du dossier individuel porte :

- sur la lettre manuscrite de motivation du candidat ;
- sur les résultats et les appréciations littérales obtenus par le candidat lors de sa scolarité en classes de quatrième et de troisième.

2. RÉSULTATS DU CONCOURS.

Les listes d'admission en liste principale (LP) et d'inscription en liste complémentaire (LC), établies par ordre de mérite, seront publiées au *Bulletin officiel des armées* et seront consultables à partir de la semaine 27 sur les sites suivants :

- site internet de l'EETAA de Saintes : <http://www.eetaa722.air.defense.gouv.fr> ;
- site intradef de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air : Recrutement et statut > Recrutement secondaire et classes préparatoires > Recrutement EETAA > CAP > Circulaire et avis de concours.

Tous les candidats recevront une notification de réussite ou d'échec (avec accusé de réception) précisant pour ceux retenus en liste principale ou inscrits en liste complémentaire les modalités pratiques d'intégration.

ANNEXE V.  
**DÉCLARATION DU (OU DES) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX).**

Je (nous) soussigné(s)<sup>(1)</sup> :

- reconnais (reconnaissons) avoir pris connaissance des conditions d'admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA 722 de Saintes) ;

- autorise (autorisons)<sup>(2)</sup> : .....

❶ à poser sa candidature pour le concours d'admission 2014 sur titre au CAP aéronautique, option systèmes, à l'EETAA 722 de Saintes ;

❷ à passer une visite médicale préliminaire d'aptitude dans un centre désigné par les autorités militaires<sup>(3)</sup> ;

❸ à contracter un engagement pour la durée de la scolarité, s'il possède l'aptitude médicale requise lors de la visite d'incorporation.

Le candidat sera rendu à sa famille :

- en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin ;

- s'il s'avère qu'une des conditions d'admission à l'école n'est pas remplie.

❹ à souscrire à l'issue de la scolarité un engagement de cinq ans, au titre de l'armée de l'air, ou d'une autre armée ou formation rattachée.

- m'engage (nous engageons) à rembourser à l'État les rémunérations perçues par l'élève au cours de sa scolarité et les frais de voyage aller et retour<sup>(4)</sup> dans le cas où<sup>(2)</sup> .....  
serait rayé des contrôles de l'école :

- sur ma (notre) demande ou sur sa demande avec mon (notre) approbation,

- par mesure disciplinaire ;

- pour résultats insuffisants ou tout motif autre que disciplinaire ;

- pour refus de signer l'acte d'engagement de cinq ans à l'issue de sa scolarité.

À \_\_\_\_\_, le

*signature du candidat*

*signature(s) et qualité du (ou des) signataire(s)*

(1) Nom patronymique, prénom et qualité, (père, mère, tuteur) du (ou des) signataire(s).

(2) Nom patronymique et prénom du candidat.

(3) La durée maximale de la visite est de trois jours.

(4) Pour les candidats résidant dans les DOM-COM.

ANNEXE VI.  
**ATTESTATION SUR L'HONNEUR.**

(cette attestation doit être entièrement manuscrite)

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse complète :

Je, soussigné (e) .....  
certifie par la présente n'avoir plus aucun contact et ne pas connaître l'adresse de  
.....  
depuis notre séparation en .....

Je m'engage à régler personnellement tout litige qui pourrait survenir avec mon ex-conjoint à propos de l'engagement et la scolarité de notre fils (fille) ..... à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) 722 de Saintes.

De ce fait, je m'engage à rembourser seul(e) les rémunérations perçues par notre enfant s'il (si elle) quittait volontairement l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) 722 de Saintes ou en cas d'exclusion.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*Signature*

## ANNEXE VII.

**FICHE DE CANDIDATURE POUR LE CONCOURS D'ENTRÉE SUR TITRE POUR UN CURSUS DE FORMATION À UN EMPLOI SPECIALISÉ DE MILITAIRE DU RANG ENGAGÉ À L'ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE L'ARMÉE DE L'AIR (EETA) DE SAINTES**

*Décret n° 2008-936 du 12 septembre 2008 relatif aux élèves de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air*

<b>CADRE RESERVÉ AU "CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES - BUREAU AIR" (CIRFA BUREAU AIR)</b>	
Date dépôt dossier : / / / / / / / / / /	CIRFA bureau Air de _____
<b>1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT :</b>	
Nom : _____	Prénoms : _____
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Date de naissance : / / / / / /	à : _____ Dépt ou pays : _____
Nationalité : _____	
Adresse : _____	
Code postal : / / / / / /	
Ville : _____	
Téléphone : / / / / / / / / / /	Portable : / / / / / / / / / /
Courriel : _____	
<b>2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOS PARENTS :</b>	
Situation parentale : <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Remariés <input type="checkbox"/> Concubins <input type="checkbox"/> Pacsés <input type="checkbox"/> Monoparentale	
Parent(s) décédé(s) : <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère	
<b>PÈRE</b> : Nom et prénom : _____	
Adresse : _____	
Code postal : / / / / / /	
Ville : _____	
Téléphone : / / / / / / / / / /	Portable : / / / / / / / / / /
Courriel : _____	
<b>MÈRE</b> : Nom et prénom : _____	
Adresse : _____	
Code postal : / / / / / /	
Ville : _____	
Téléphone : / / / / / / / / / /	Portable : / / / / / / / / / /
Courriel : _____	
<b>Pour l'envoi des différents courriers (convocation, résultats ...), veuillez préciser le nom figurant sur la boîte à lettres :</b>	
<b>3. ANTECEDENTS SCOLAIRES :</b>	
Je suis actuellement en classe de :	<input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup>
	<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année CAP (préciser la filière) _____
	<input type="checkbox"/> Autre : _____
Nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté : _____	

(1) Rayer la mention inutile

#### 4. A REMPLIR PAR TOUS LES CANDIDATS

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

*Signature du candidat*

**NOTA :** Une pré-visite médicale d'aptitude aura lieu après le dépôt de votre dossier de candidature.

**Vous voudrez bien prendre toutes les dispositions nécessaires pour passer cette visite dans le créneau imparti.**

#### 5. À REMPLIR PAR LE(S) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX) (pour les candidats mineurs non émancipés)

Je (nous) soussigné(e,és)

(nom et prénom du (des) représentant(s) légal(aux))

parents (dans le cas où les parents sont mariés ou en cas de divorce où l'autorité parentale est conjointe)

père (dans le cas où l'autorité parentale lui est confiée exclusivement)

mère (dans le cas où l'autorité parentale lui est confiée exclusivement)

tuteur

Certifie(ons) sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus et autorise(ons)  mon(notre) fils  ma(notre) fille

(nom et prénom du candidat) \_\_\_\_\_

à présenter sa candidature au titre du concours sur titre en vue d'une admission à l'École d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) 722 de Saintes pour un cursus de formation à un emploi spécialisé de militaire du rang engagé.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

*Signature(s) du (des) représentant(s) légal(aux) obligatoire(s)*

*Père :*

*Mère :*

*Tuteur :*

#### 6. VISA DU COMMANDANT DU CIRFA BUREAU AIR (après vérifications)

(1) Rayer la mention inutile.

Les informations qui vous sont demandées sont destinées à l'examen de votre dossier par les autorités compétentes. A défaut de réponse, votre candidature ne sera pas retenue. En application de l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique aux fichiers et libertés, vous pouvez consulter les informations qui vous concernent auprès de l'organisme dans lequel vous avez déposé votre dossier de candidature.